

**LES ENFANTS MERITENT UN ACCUEIL DE QUALITE,
EN TOUTE SECURITE !**

**FO CONDAMNE FERMEMENT L'ARRETE DU 29 JUILLET 2022,
autorisant le recours à des personnels non qualifiés au
Motif de la pénurie de personnel !**



La Loi ASAP pour les crèches cumulée avec celle de la transformation de la Fonction Publique et la rigueur appliquée sur le temps de travail ternie encore plus le tableau d'un personnel en détresse !

C'est Pourquoi FO revendique :

- Le retrait de l'arrête du 29 juillet 2022,
- L'attribution des 189 euros (CTI) pour le secteur de la Petite Enfance,
- Le financement de postes de personnel qualifié à hauteur des besoins,
- La revalorisation du RIFSEEP de toute la filière Médico-sociale,
- L'arrêt de l'accueil en surnombre,
- La reconnaissance de la pénibilité,
- Des ratios d'encadrement à 50%, HORS APPRENTI,
- Une qualité d'accueil garantie : 1 professionnel pour 5 enfants

**La fédération des services publics Force Ouvrière.
A déposé un préavis de grève et appellent à la mobilisation**

**LE JEUDI 6 octobre 2022
A 10H00 devant la CAF**



Résister - Revendiquer - Reconquérir